

MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 Avril 2021
Réuni dans la salle l'ESCALE afin de respecter les mesures sanitaires.

Présents : - MM. COMONT, DELHOMME, CHEVAUCHEE, HAUZAY, BURGAN, LELIGOIS, BENATTAR, LEROY, VALET, UMMENHOVER, BENATTAR, MMES LASSALLE-ASTIS, GUEGAN, HENNEQUEZ, UMMENHOVER, PAULARD

Absents excusés : Mme COMBETTES pouvoir à Mr COMONT
Mr DEFRANCE pouvoir à Mr COMONT
Mme PARENT-TANGUY pouvoir Mme LASSALLE-ASTIS
Mme SANSANO pouvoir à Mr DELHOMME

Secrétaire de séance : Mr BENATTAR

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 22 MARS 2021

Les Membres du Conseil Municipal, **adoptent à l'unanimité**, le compte rendu de la séance du 22 Mars 2021 adressé par courriel.

SOCLE NUMERIQUE DE BASE : DEMANDE DE SUBVENTION

Mr Delhomme explique que dans le cadre du plan de relance, le ministère de l'éducation nationale a lancé un appel à projet pour équiper ou améliorer l'équipement en numérique des écoles, afin de pouvoir assurer la continuité pédagogique, d'assurer les apprentissages des nouvelles technologies, et l'égalité de tous face à ces outils. Cet appel à projet porte sur deux volets, un équipement en matériel et un outil de liaison écoles-parents.

Pour ce faire et compte tenu de la physionomie de notre école élémentaire, l'acquisition de :

- 1 PC portable dédié à la direction
- 7 PC portables
- 10 PC portables pour l'apprentissage des élèves
- 2 vidéos projecteurs
- 1 chariot permettant la recharge, et le rangement de ces ordinateurs.

S'ajoute à l'achat matériel, un abonnement au service EDUMOV qui comprend les applications EDULIVRET et EDUCARTABLE permettant et favorisant la communication entre les enseignants et les parents. Ce projet a été réalisé en concertation avec l'équipe pédagogique, qui l'a inscrit dans son projet d'école.

Dans l'appel à projets du Plan de relance – continuité pédagogique pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports subventionne les projets retenus à hauteur de :

- ✓ 70% du TTC de la dépense engagée pour le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques, montant subventionnable par classe est plafonné à 3 500 €.
- ✓ 50% du TTC de la dépense engagée pour le volet services et ressources numériques, sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour deux ans par élève.

Le coût de ces achats s'élèverait à 13 870,28 € HT soit 16 644,34 € TTC (Volet équipement) et 204 € TTC (volet services et ressources) .

Le plan de financement est le suivant :

➤ Education Nationale	:	11 610 €
➤ E.P.N.	:	2 097,64 €
➤ Fonds propres	:	2 097,64 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide ces achats et sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale et d'un Fond de Concours auprès de M. le Président d'E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

FONDS DE CONCOURS – MATERIEL ELECTORAL

Le Maire explique au conseil que par suite au regroupement des élections départementales et régionales la commune doit acquérir des urnes supplémentaires. Le secrétariat a besoin également de matériel comme un Perforelieur et un tampon numéroteur.

Le coût de ces achats s'élèverait à 575,90 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

➤ E.P.N.	:	287,95 €
➤ Fonds propres	:	287,95 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide ces achats et sollicite l'obtention d'un Fond de Concours auprès de M. le Président d'E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

Mr Valet demande que le bon fonctionnement du compteur d'une des deux urnes, déjà en notre possession, soit vérifié.

SECURISATION DES BERGES DE L'ITON

Mr le Maire expose la réflexion menée Samedi 10 avril pour la sécurisation des berges de l'Iton. Celle-ci a été menée sur place afin d'identifier les limites de la pose des clôtures, le portail à l'entrée du pont et de 2 portillons dont un plus grand afin de permettre l'accès à certains véhicules comme camion de pompiers, véhicule lors d'animation, engins d'entretien.

Mr Comont fait part de courriers de riverains, certains demandent la fermeture totale du site, d'autres non.

Les échanges portent sur la pose des clôtures le long de la rue du Moussel jusqu'aux lices.

M. Guegan propose de le faire en 2 temps afin de se rendre compte de l'efficacité d'une première partie close, Mr Leroy informe que si la clôture n'est pas posée tout du long, les personnes traverseront à pied l'Iton et que le problème ne sera pas résolu.

Mr Comont milite pour instaurer des heures d'ouverture et de fermeture du site et aussi informe que les gardes particuliers apporteront leur soutien si l'évacuation de celui-ci est difficile lors de la fermeture. Il faut également penser à laisser un passage pour la réalisation de la voie douce.

Mme LASSALLE-ASTIS propose de supprimer le parking et d'interdire le stationnement le long de la rue du Moussel au lieu de clore le site.

E.Hennequez soumet l'idée de clôtures amovibles pour faciliter l'entretien des accotements car celui-ci semble être compliqué du fait de l'accès restreint mais le cout de telles clôtures est plus élevé et le montage – démontage les fragiliseront.

Après ces échanges, le Conseil municipal décide avec 12 votes pour, 4 contres et 3 abstentions, de clore le site sur toute la longueur.

ANALYSE DU COUT DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Mr Ummenhover présente une analyse du prix de revient d'un repas de cantine. Les éléments pris en compte sont les coûts des matières premières, du personnel, des fluides (chauffage, gaz, électricité, l'eau, l'entretien, contrôles sanitaires et amortissement des équipements et locaux), le prix de revient est donc égal à 11,88 €. La commune finance 73 % du cout du repas (déduction faite de la recette de la facturation aux familles), consacre 21 % de son budget à la cantine et 30 % de la masse salariale au restaurant scolaire. Mr Ummenhover souhaite que le prochain budget soit présenté, en complément de la présentation comptable, par service car celui-ci présente clairement la dépense par poste.

DEVIATION SUD-OUEST EVREUX

Par arrêté n° DCAT/SJIPE/MEA/21/006, Monsieur le Préfet de l'Eure a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pendant 35 jours consécutifs du mardi 16 mars 2021 9 h au lundi 19 Avril 2021 17 h sur le territoire des communes de Parville, Saint Sébastien de Morsent, Arnières sur Iton, Evreux, Angerville la Campagne et Guichainville, à la demande de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL).

Cette enquête, préalable à l'autorisation environnementale, est relative au projet de réalisation de la dernière section de la déviation Sud-Ouest d'Evreux « Cambolle-Les Fayaux ».

Les commissaires-enquêteurs se sont tenus à la disposition du public lors des permanences à la mairie d'Arnières sur Iton les mercredi 24 mars 2021 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, samedi 27 mars 2021 de 9 h à 12 h, mardi 30 mars 2021 de 14 h à 17 h et le lundi 12 avril de 14 h 30 à 17 h 30.

Mme Lassalle-Astis présente les différentes contributions et observations sur ce projet, et a rédigé une note, celle-ci est annexée au compte-rendu. Mr Leroy accompagné d'un hydrologue et Mr Cozilis sont venus consulter le dossier. Le Conseil municipal demande à rencontrer Mr Arpaia, responsable à la DREAL, afin d'avoir des réponses aux questions posées.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, réserve son avis compte tenu de toutes les questions restées sans réponse à ce jour.

INFORMATIONS DIVERSES

Vendredi 9 Avril la Préfecture a informé la mairie qu'une vaccination contre la Covid 19 aurait lieu à la halle des expositions le week-end (personnes de + 70 ans). Mme Ummenhover a pris le relais afin de prévenir les personnes concernées.

Mr Comont a rencontré le référent des gardes particuliers d'EPN. Un dossier où seront annotés les lieux d'intervention doit être constitué rapidement afin que la mise en place de ce service soit effective au 1^{er} Juillet. Un rendez-vous est pris avec le référent Mercredi 14 avril à 16 h.

Mr Ummerhoyer informe que le rendez-vous avec l'Agence Routière est fixé au Mardi 13 Avril.

Mr Chevauchée fait le point sur l'ensemble des travaux commencés et achats :

- construction de l'abri à poubelles à l'Escale, jeux pour enfants de 3 à 5 ans, lavage des chaussures au stade, panneaux numériques, barnum, isolation des combles de la mairie, clôture rue du Moulin, décorations de Noël, 2 radars pédagogiques, panneaux de signalisation aux berges de l'Iton, garde-corps en haut des escaliers dans la cour de l'Ecole élémentaire.

Mr Delhomme nous présente 8 fresques, proposées par 3 artistes. Celle-ci doit être réalisée sur le pignon de la propriété au 2 route de Breteuil afin d'embellir l'entrée du village. La fresque n° 7 est choisie par la majorité des élus.

Mr Comont explique avoir reçu samedi matin un questionnaire de la Préfecture – service Elections, demandant un avis éventuel sur le report éventuel et l'organisation des élections Régionales et Départementales du mois de Juin, questionnaire à retourner avant le lundi 12 midi, n'ayant pas eu le temps de consulter les conseillers dans le délai imparti, Mr Comont a répondu qu'un report ne s'imposait pas.

L'association « Les Papillons », association de lutte contre les violences faites aux enfants, installera une boîte aux lettres à l'école élémentaire afin que les enfants puissent y déposer un mot. Une conseillère est candidate bénévole pour relever la boîte.

La séance est levée à 22 h 10.

M. COMONT Alain	M. DELHOMME	Mme PARENT-TANGUY XXXXXX Pouvoir à Mme LASSALLE-ASTIS
M. CHEVAUCHEE	Mme LASSALLE-ASTIS	M. HAUZAY
M. BENATTAR	M. UMMENHOVER	Mme UMMENHOVER
Mme PAULARD	M. VALET	Mme COMBETTE XXXXXX Pouvoir à M. COMONT
Mme SANSANO XXXXXX Pouvoir à Mr DELHOMME	M. BURGAN	Mme GUEGAN
M. LELIGOIS	M. DEFRANCE XXXXXX Pouvoir à Mr COMOMT	Mme HENNEQUEZ
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	M. LEROY	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX